



GDON du Libournais  
BP 15 - 14 rue Guadet - 33330 Saint-Emilion  
Email : animateur@gdon-libournais.fr  
Tel : 06 82 43 69 81

## Bilan Flavescence Dorée

Année 2024

**Important :** Les résultats d'analyse des ceps marqués durant les prospections 2024 ont été communiqués aux vigneronns concernés au début du mois de décembre, soit par e-mail, soit par courrier. Les pieds positifs à la Flavescence Dorée et au Bois Noir doivent être arrachés avant le 31 mars 2025.

Le GDON du Libournais pilote les protocoles de lutte contre la Flavescence Dorée (FD) sur son territoire, constitué de 27 communes et correspondant à environ 15 000 ha de vignes en production. Les différentes actions menées sont axées sur la recherche et l'élimination de la maladie (prospection et arrachage des ceps contaminés) et sur la maîtrise de l'insecte vecteur, la Cicadelle de la Flavescence Dorée (CFD). Ce document de synthèse présente le protocole et les résultats obtenus en 2024.



## Bilan des Prospections 2024

### Secteurs prospectés en 2024

Le protocole du GDON du Libournais prévoit une prospection de l'intégralité du vignoble à minima tous les 4 ans.

La prospection 2024 a couvert une surface de 5 034 ha. Elle a concerné :

- L'intégralité des communes des Artigues de Lussac, Castillon la Bataille, Saint Cibard, Saint Genès de Castillon et Saint Hippolyte.
- Une part importante de Libourne (appellation Pomerol), Lussac (tiers sud-ouest), Montagne (moitié est), Néac (moitié ouest), Saint Etienne de Lisse (moitié sud), Saint Laurent des Combes (moitié nord) et Saint Magne de Castillon (tiers central).
- Des zones plus limitées sur les communes de Saint Emilion et Saint Sulpice de Faleyrens.
- Toutes les parcelles contaminées par la FD depuis moins de 5 ans.

## Evolution des contaminations de FD

Le tableau 1 présente l'état des contaminations FD sur le GDON sur les 5 dernières années.

Tableau 1 : évolution des contaminations FD sur le GDON du Libournais

GDON du Libournais	2020	2021	2022	2023	2024
Surfaces prospectées (ha)	5774	5850	5317	5595	5034
Surfaces en obligation d'arrachage (ha)	0	0	0	0	0
Nombre de pieds contaminés FD hors des parcelles arrachées	984	653	353	181	112
Ratio Pieds contaminés / 100 hectares prospectés	17	11,2	6,6	3,2	2,2

La maîtrise de la contamination se poursuit sur notre territoire. Le nombre de ceps contaminés identifiés est en baisse pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, atteignant un niveau de 2,2 ceps pour 100 ha prospectés, soit une division par 5 en 3 ans. Ces bons résultats sont principalement liés à l'absence de découverte de nouveau foyer important et à la maîtrise des foyers déjà existants. Seul un cas reste préoccupant et présente 40 % des ceps identifiés en 2024.

Le Bois Noir (BN), une jaunisse à phytoplasme différente de la FD mais présentant des symptômes exactement identiques, est présent de manière importante sur certains territoires (Libourne – Condat, Saint Genès de Castillon, Saint Hippolyte). Seule une analyse d'ADN permet la discrimination des deux maladies. Ces analyses ne portant pas systématiquement sur l'intégralité des ceps, le BN peut avoir un effet masquant sur la FD lorsque de nombreux ceps présentent des symptômes de jaunisse (d'où la nécessité de l'arrachage des ceps contaminés BN).

L'état des lieux de la contamination en 2024 sur le territoire du GDON du Libournais peut se résumer à deux situations distinctes :

- **Absence ou présence faible de la FD :**

Une prospection intégrale de Saint Cibard, Saint Genès de Castillon et Saint Hippolyte démontre une absence totale de FD sur ces 3 communes. Les communes de Saint Etienne de Lisse et Saint Laurent des Combes, prospectées intégralement sur les 2 dernières années, sont également indemnes de FD. Des prospections complètes ou partielles réalisées sur les communes des Artigues de Lussac, Lussac, Montagne, Néac, Puisseguin, Saint Magne de Castillon et Saint Pey d'Armens ont mis en évidence une présence faible de la FD, contenues à quelques parcelles isolées. La dissémination de la FD sur ces communes est jugée peu préoccupante, issue d'une contamination de fond maîtrisée pour l'instant.

- **Foyers actifs plus importants :**

L'ensemble des foyers historiquement connus présente de bons résultats avec une diminution significative du nombre de ceps contaminés, à l'exception du foyer de Saint Sulpice de Faleyrens – Port de Branne, jugé plus préoccupant.

A Libourne, quelques ceps isolés sont découverts dans le vignoble urbain et à Condat, en augmentation par rapport à 2023 (15 ceps contre 7) mais loin du niveau de contamination observé en 2022 (85 ceps). La presqu'île de Condat est fortement concernée par la problématique de pullulation du Bois Noir

pouvant masquer la présence de la FD. La vigilance reste donc de mise pour suivre l'évolution réelle de la FD au cours des millésimes futurs.

Les foyers de Belvès de Castillon / Gardegan et Tourtirac (de 91 ceps en 2022 à 9 en 2024) et Francs (de 48 ceps en 2022 à 3 ceps en 2024) restent sur une dynamique de réduction continue.

La commune de Saint Sulpice de Faleyrens présente un bilan contrasté : le nombre de ceps identifiés est divisé par 2 (de 107 à 50) et la maladie est moins dispersée sur la commune mais le foyer du Port de Branne reste actif, en légère augmentation (de 39 ceps à 44) et concentre la majorité des contaminations sur la commune.

Enfin, le foyer STEM03 découvert en 2023 à Saint Emilion est en progression également, passant de 1 à 8 ceps contaminés. Cette augmentation est jugée non préoccupante, les symptômes observés en 2024 correspondant à des contaminations antérieures à la mise en place de la lutte insecticide, initiée en 2024 après la découverte du foyer. La présence de la FD devrait stagner et se réduire dès les futurs millésimes.

Pour plus de détail, le tableau 4 (en dernière page) présente une courte synthèse de la situation sanitaire sur chaque commune prospectée en 2024.

### Résultats des analyses de laboratoire

Chaque cep symptomatique détecté lors des prospections est marqué, géolocalisé et fait l'objet d'un prélèvement de feuilles pour confirmation par analyse. Un seul échantillon est effectué par parcelle viticole, dans la limite de 5 ceps. Les tests sont réalisés par le Laboratoire Départemental d'Analyse de Gironde (LDA 33, accrédité COFRAC). Le tableau 2 présente les résultats des campagnes 2022 à 2024.

Année	Pieds contaminés Bois Noir (nb/%)	Pieds contaminés Flavescence Dorée (nb/%)	Pieds sans jaunisse détectée (nb/%)	TOTAL
2024	647	112	73	832
	78%	13%	9%	100%
2023	1412	181	72	1665
	85%	11%	4%	100%
2022	497	353	128	978
	51%	36%	13%	100%

Tableau 2 : Bilan des analyses de laboratoire entre 2022 et 2024 sur le GDON du Libournais

Comme en 2023, le Bois Noir représente une proportion importante des ceps découverts en 2024. Cependant, les conditions climatiques étaient moins favorables aux expressions de jaunisse en 2024 et le nombre total de ceps contaminés est divisé par 2. La prévalence du Bois Noir est surtout liée à la diminution des contaminations FD. Moins de 10 % des ceps marqués cette année sont négatifs, près d'un diagnostic sur 10 est infirmé par l'analyse de laboratoire, ce qui témoigne de la bonne qualité de la sélection d'échantillon sur le terrain.

En 2024, **27 propriétés** sont concernées par une demande d'arrachage pour détection de contamination Flavescence Dorée (FD) sur leur parcellaire (au moins 1 pied) et **142 exploitants** ont reçu une demande d'arrachage pour des ceps contaminés par le Bois Noir (au moins 1 pied). Enfin, 27

châteaux ont au moins un cep marqué qui s'est avéré négatif après analyse au laboratoire. Un courrier d'information leur a également été envoyé.



## Contrôle de l'insecte vecteur sur le GDON du Libournais

### Rappel de la stratégie de lutte mise en œuvre

L'apparition des premiers pieds contaminés par la Flavescence Dorée dans une parcelle peut trouver plusieurs origines :

- Introduction de matériel contaminé à la plantation / complantation
- Transfert de la maladie par la cicadelle de la FD depuis une autre parcelle contaminée
- Transfert de la maladie par la cicadelle de la FD depuis des *Vitis* ensauvagées (repousses de PG, parcelle non cultivée)
- Transfert de la maladie par un autre insecte vecteur depuis le compartiment sauvage bordant les parcelles

La régularité de la présence de la maladie dans le département de la Gironde rend actuellement impossible l'assainissement total du vignoble car certains mécanismes de recontamination ne sont pas maîtrisables. Il n'est donc pas possible de garantir l'absence totale de contamination FD sur une parcelle de vigne dans la durée.

En plus de la prospection, la gestion des populations de Cicadelles de la Flavescence Dorée (CFD) constitue l'autre axe majeur dans la lutte contre la FD. Lors de l'apparition d'un nouveau foyer, plus les populations sont importantes, plus celui-ci risque de s'étendre de manière épidémique. Les Arrêtés Préfectoraux (AP) encadrant la lutte contre la FD imposent donc des traitements obligatoires (TO) contre ce vecteur à l'échelle communale. Le GDON propose, sur la base de son programme d'épidémiologie-surveillance, un protocole dérogatoire à cet Arrêté, permettant de limiter la taille des zones traitées et l'emploi d'insecticides.

### Réduction d'utilisation des insecticides

Ce protocole se base sur la réalisation de zones de traitement correspondant à des cercles de 500 m autour des parcelles foyer, permettant de réduire les traitements à l'échelle spatiale et sur le suivi des populations du vecteur au sein de ces zones pour limiter le nombre d'applications d'insecticides. En 2024, 42 zones ont été définies, représentant une surface de 3 890 ha (soit une réduction de 537 ha par rapport à 2023), avec un protocole de Traitement Obligatoire correspondant à une application larvicide (2 pour les utilisateurs de pyrèthre naturel) puis une application d'un adulticide dépendante des populations de vecteurs piégées pendant l'été. La réalisation d'un traitement estival a été demandée sur 8 zones cette année, portant la surface réellement traitée à 4 490 ha, surface exprimée en hectares développés, prenant en compte le nombre de traitements par parcelle (contre 5 192 en 2023 et 6 330 ha en 2022).

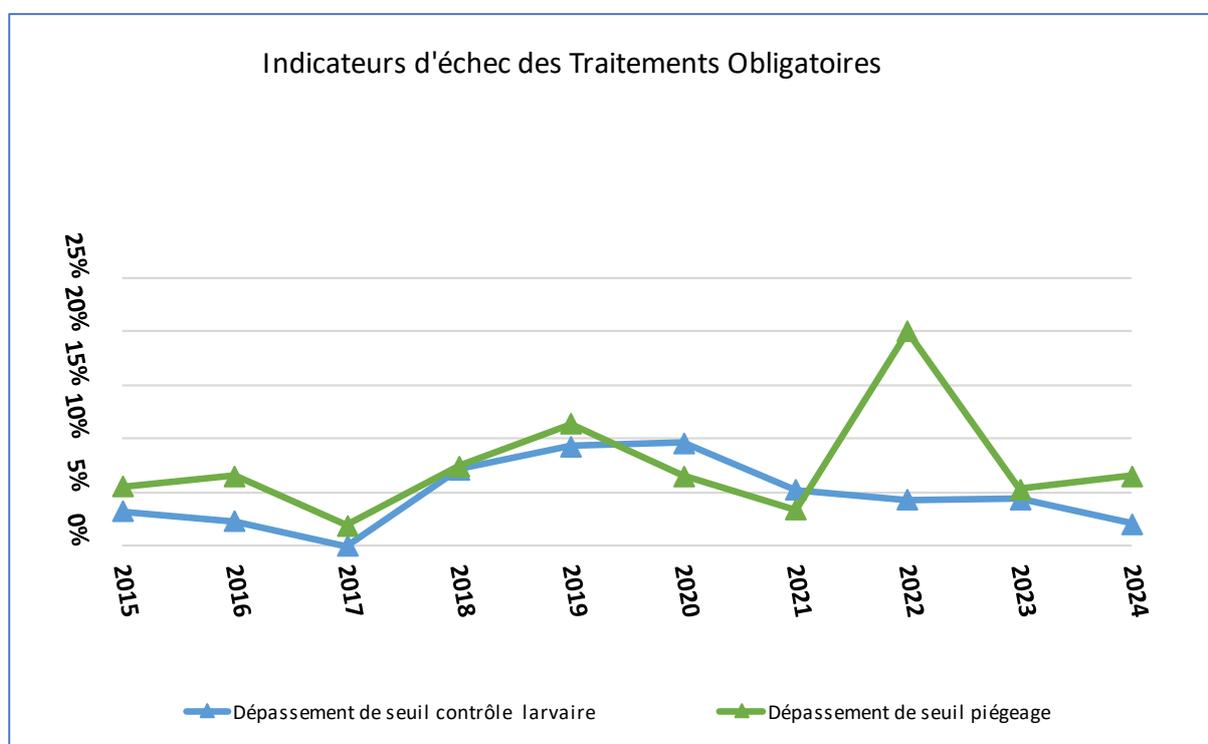
Les économies d'insecticides sont présentées dans le tableau 3 ci-dessous, avec les surfaces exprimées en hectares développés. Les économies sont calculées en comparant le scénario réalisé en 2024 au scénario théorique construit à partir des règles de décisions retenues par les Arrêtés Préfectoraux.

	GDON du Libournais	
Surface en TO selon l'AP	35 753 ha	
Surface réellement traitée	4 490 ha	
Economie réalisée	31 263 ha	87%

Tableau 3 : Réduction des utilisations d'insecticides contre la CFD en 2024 sur le GDON du Libournais.

### Respect des consignes de Traitement Obligatoire

Le GDON du Libournais réalise des observations parcellaires visant à qualifier le respect et l'efficacité des consignes de lutte dans les différentes zones concernées. En 2024, 49 parcelles ont ainsi fait l'objet d'un suivi des populations larvaires (pour 1 unique dépassement de seuil, soit 2 %) et 276 pièges ont été placés en zone de Traitement Obligatoire, avec des dépassements constatés pour 18 d'entre eux, soit 7 % des cas (voir graphique 1 ci-dessous).



Graphique 1 : Niveau d'échecs des TO entre 2015 et 2024

### Evolution des surfaces de vignes à l'abandon

Les prospections contre la flavescence dorée permettent de recenser l'évolution du parcellaire laissé à l'état de vignes non cultivées, incluant les parcelles de vignes et les parcelles de repousses de porte-greffes (conséquence d'un arrachage mal soigné). Les chefs d'équipes consignent leur localisation sur des cartes papiers. Ces informations sont vérifiées une deuxième fois sur le terrain pendant l'hiver par un permanent de la structure puis numérisées. Les résultats cartographiques sont ensuite transmis sur un serveur centralisé (MOBI-GIP-VNC) qui recense l'ensemble des cas connus sur le département de la Gironde. Ce serveur cartographique est mobilisable par les instances professionnelles (CIVB, FGVB) ou

administratives (DRAAF-SRAL, OVS-FREDON, DDTM) afin de mener des actions d'information ou de contrôle.

Conséquence de la santé économique de la filière, une forte accélération du parcellaire laissé à l'abandon est constatée. Elle présente une très forte hétérogénéité spatiale qui se superpose à la valorisation commerciale actuelle des AOC. Entre 2023 et 2024, une augmentation de 58 % des recensements de vignes non cultivées et de 125 % des repousses de porte-greffe est constatée. Au total 735 références cadastrales sont enregistrées dans les deux catégories correspondant à environ 2 % du parcellaire planté.

Cet état des lieux doit être pris en compte dans la gestion stratégique de la FD. Ces parcelles constituent des zones refuges pour le vecteur dans les zones de traitement et des réservoirs potentiels de la maladie. Le risque est particulièrement pernicieux pour les repousses de porte-greffes qui, une fois contaminées, peuvent transmettre la maladie sans pour autant présenter de symptôme. Elles jouent alors un rôle actif dans les contaminations mais sont particulièrement difficiles à localiser.

De manière empirique, un lien clair est établi entre le maintien chronique de la maladie, souvent sous forme de petits foyers disséminés, et l'importance des surfaces de vignes non cultivées dans le paysage. A moyen terme, la généralisation de vignes non cultivées pourraient entraîner la dispersion géographique de la FD et l'impossibilité de proposer des stratégies de gestion par cercle sur les communes concernées. La gestion des vignes non cultivées est un enjeu majeur pour conserver notre capacité à assainir le vignoble de la FD et à proposer des protocoles de traitements très localisés.



## Conclusion

Une étape majeure dans la vie du GDON a été franchie en 2019 avec l'adhésion des appellations Castillon et Francs Côtes de Bordeaux. Des foyers actifs de FD étaient alors présents sur ces communes et la présence de la FD avaient donc logiquement augmenté dans notre GDON. Les travaux menés ont permis d'inverser la tendance à compter de 2021 et de réduire continuellement la maladie. Fin 2024, la pression en FD est faible, équivalente à celle de 2014, et ne présente plus de disparité entre les appellations Francs et Castillon et le reste du Groupement. Ce résultat est obtenu avec une limitation forte du recours aux insecticides de lutte obligatoire comparativement aux obligations initiales de l'arrêté préfectoral.

Dans le cas d'une maladie aussi épidémique que la FD, la tendance peut rapidement s'inverser en cas de manque de rigueur dans la gestion de la thématique. Le maintien d'un arrachage soigné des pieds contaminés dans les délais impartis, ainsi que la maîtrise des vignes non cultivées sont des enjeux majeurs identifiés pour garantir le maintien des bons résultats obtenus actuellement.

L'équipe du GDON du Libournais

Communes	Surface prospectée / totale (ha)	Ceps contaminés FD	Nb parcelles où ceps contaminés <= 3	Nb parcelles où ceps contaminés > 3	Commentaires
Les Artigues de Lussac	381 / 392	5	2	0	Parcelles isolées éparées sur la commune
Belvès de Castillon	26 / 347	6	2	1	Foyer du Bourg en diminution
Castillon la Bataille	241 / 243	1	1	0	Cep isolé découvert en 2024, lieu-dit « Au Pinta »
Francs	23 / 278	3	3	0	Foyer sur « Godart » et « Le Tuquet » en forte diminution
Gardegan et Tourtirac	2 / 401	3	1	0	Parcelle limitrophe au foyer de Belvès de Castillon, arrachée cet hiver
Lalande de Pomerol	1 / 669	0	0	0	Pas d'expression sur foyer 2023
Libourne	452 / 642	15	5	1	Contaminations sur Condat et ceps isolés en secteur urbain
Lussac	623 / 1596	4	4	0	Parcelles isolées éparées sur la commune
Montagne	935 / 2002	3	1	0	Parcelle isolée découverte en 2024, lieu-dit « Marchand »
Néac	365 / 599	1	1	0	Cep isolé découvert en 2024, lieu-dit « Les Garrauderries »
Puisseguin	13 / 1181	5	3	0	Réexpression de parcelles isolées, contaminées en 2021 ou 2022
Saint Christophe des Bardes	5 / 617	0	0	0	Pas d'expression des anciennes parcelles foyer
Saint Cibard	210 / 211	0	0	0	RAS
Saint Emilion	68 / 2278	8	1	1	Foyer 2023 sur « Les Trois Moulins » en augmentation
Saint Etienne de Lisse	328 / 614	0	0	0	RAS, commune intégralement prospectée sur 2023-2024
Saint Genès de Castillon	364 / 364	0	0	0	RAS
Saint Hippolyte	390 / 390	0	0	0	RAS
Saint Laurent des Combes	158 / 302	0	0	0	RAS, commune intégralement prospectée sur 2023-2024
Saint Magne de Castillon	339 / 787	7	1	1	Parcelles isolées, lieux-dits « Raillon » (découverte 2024) et « Port de Civrac »
Saint Pey d'Armens	6 / 382	1	1	0	Parcelle isolée, lieu-dit « Sicard »
Saint Philippe d'Aiguille	5 / 356	0	0	0	Pas d'expression sur foyer 2023
Saint Sulpice de Faleyrens	77 / 1197	50	1	2	Foyers disséminés le long de la Dordogne
Les Salles de Castillon	16 / 380	0	0	0	Pas d'expression sur foyer 2023
Tayac	6 / 205	0	0	0	-
<b>Total</b>	<b>5034 ha</b>	<b>112</b>	<b>27</b>	<b>6</b>	

Tableau 4 : Description détaillée des résultats FD 2024

En 2024, aucune prospection n'a été menée sur les communes de Pomerol, Sainte Colombe et Vignonet.